



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE
ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2020**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY, Gilbert EL KAÏM, Charlotte L'HERMITE, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD.

EXCUSE : Erik ROGER qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY.

ABSENT :

1.Travaux de sécurisation du mur de soutènement de l'église – création et rénovation du réseau d'eau à Cheyran – demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Les élus décident :

- à l'unanimité des votants (1 abstention : Serge RENIET) de solliciter une subvention pour financer les travaux de sécurisation du mur de soutènement de l'église dont le montant des travaux est estimé à 71 885,60 € HT,
- à l'unanimité de solliciter une subvention pour financer des travaux de création et de rénovation du réseau d'eau à Cheyran dont le montant des travaux est estimé à 27 500,00 € HT.

2.Décision modificative – budget de la commune.

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité la décision modificative présentée afin de réajuster les comptes.

3.Décision modificative – budget eau et assainissement.

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité la décision modificative présentée afin de réajuster les comptes.

4.Collaborateurs bénévoles – conventions cadre.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les conventions qui seront signées avec des bénévoles pour :

- l'entretien de l'espace vert situé haut village (M. Brest Alain),
- assurer le fonctionnement de la bibliothèque (Mesdames Tamburini, Delavet, Anderson et Appy).

5.Personnel communal - délibération 2020-35 – prolongation du poste d'adjoint administratif en remplacement d'un agent titulaire indisponible.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de prolonger le poste d'adjoint administratif en remplacement d'un agent titulaire indisponible.

6.Personnel communal – instauration du télétravail.

Les élus décident à l'unanimité d'instaurer le télétravail pour les agents des filières administratives et culturelles.

7.Participation communale aux frais de transport scolaire.

Thibault DALLAPORTA et Charlotte L'HERMITE sortent de la salle au moment du vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder aux familles dont les enfants fréquentent le transport scolaire une participation de 100 % pour l'école maternelle et primaire et de 86 % pour le collège sur le montant de l'adhésion annuelle fixé par le Conseil Régional.

8.Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2021/2023 – demande de subvention.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2021/2023 pour financer

- des travaux de création et de rénovation du réseau d'eau à Cheyran dont le montant des travaux est estimé à 27 500,00 € HT,
- l'aménagement de la signalétique pour un montant estimé à 21 200,00 € HT.

9. Taxe de branchement au réseau d'eau potable – modification de la délibération 2015-61 et rappel des divers tarifs concernant l'eau et l'assainissement.

L'assemblée décide à l'unanimité des votants (3 abstentions : Serge RENIET, Elisabeth AUMAGY, Erik ROGER) de fixer à 1 760 € HT le tarif de base de la taxe pour tout branchement au réseau d'eau sur les 10 premiers mètres linéaires de travaux.

Au-delà de 10 mètres linéaires, l'assemblée décide à l'unanimité de facturer en plus de la somme de 1 760 € HT, les travaux nécessaires selon devis.

10. Compte-rendu des délégations du conseil municipal au Maire.

Les conseillers municipaux prennent acte de la décision n°2020/84 désignant un avocat pour représenter la commune au Tribunal Administratif de Marseille dans l'affaire Faveur.

Séance du conseil municipal levée à 10h15.

Compte-rendu des points abordés après la séance du conseil municipal, pour information :

- Collecte des déchets - aménagement de points d'apport volontaire (PAV) : Monsieur le Maire fait distribuer le document transmis par la Communauté de Communes et demande à chacun de réfléchir sur l'implantation de futurs emplacements à différents endroits de la commune. Il précise que les PAV seront constitués de conteneurs sous forme de dômes semi-enterrés connectés afin de procéder à un ramassage plus efficace.
- M. ROBERTO Nicolas, 4^{ème} adjoint indique que la première séance du conseil municipal des jeunes a eu lieu en présence des 5 élèves élus de l'école primaire et de 2 adolescents représentant l'association des ados créée il y a quelques mois. Il précise que de nombreuses propositions ont été faites par les jeunes et qu'il rédigera un compte-rendu de cette réunion.
Il indique que l'Echo Simianais sera distribué dans les boîtes aux lettres la semaine du 21 décembre, que la charte graphique a été revue ainsi que le contenu.
- M. BLANC Vincent demande quel budget est prévu pour les travaux sur le patrimoine bâti de la commune et si une commission sera créée.
Monsieur le Maire répond que des travaux d'électricité sont prévus à l'école afin de mettre l'installation aux normes. De plus une intervention concernant les tuyaux d'assainissement au niveau de la cantine est prévue car une matière ressort par le carrelage dans le couloir.
Les toitures de l'école, du logement et de la mairie vont être vérifiées.
Un devis a été demandé pour la réfection de la toiture de la chapelle de Cheyran et du mur de soutènement de la terrasse du Château.
Pour les lavoirs, il indique qu'il est nécessaire d'en discuter avec M. Erik ROGER qui est absent ce jour.
Monsieur le Maire indique que tous les conseillers pouvaient présenter des idées de travaux accompagnées de devis. Toutes les remontées seront proposées lors d'un tour de table lors de la préparation du budget.
- M. RENIET Serge indique qu'un des employés mange dans sa voiture le midi et qu'il faut lui permettre de se mettre à l'abri. Monsieur le Maire répond que les employés municipaux peuvent se servir de la salle du conseil ou monter à la mairie pour manger au chaud. Monsieur le Maire est d'accord avec M. RENIET : tout est à faire pour le service technique : coin repas, sanitaires, achat d'outils....
- M. CAVALLO Bernard indique que les subventions concernant les travaux de voirie et le logement situé au-dessus de la mairie ont été accordées.
Concernant le budget 2020, il précise que certaines ventes prévues n'ont pu avoir lieu et que des économies ont été réalisées. La section de fonctionnement sera en léger déficit ou à l'équilibre et la section d'investissement sera en déficit.

Fait à Simiane la Rotonde, le 23 décembre 2020.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA